

exceptions ont suivi cette loi, et l'on me répondra peut-être que la législature a dérogé plus d'une fois au principe posé en 1876. Je l'admets, mais je prétends aussi que si le principe est bon et juste en soi, loin de nous en éloigner davantage parce que nous nous en sommes déjà écartés, il faut s'en rapprocher chaque fois que l'occasion s'offre à nous de le faire.

POURQUOI L'EXEMPTION

Car ce n'est pas sans raison que le principe de l'exemption a été affirmé par les législateurs de 1876. Les hommes qui l'ont inscrit dans nos statuts n'ont pas obéi à un caprice passager ; ils étaient éclairés de l'exemple de tous les pays qui jouissent du bienfait d'une civilisation chrétienne. Et c'est en parfaite connaissance de cause qu'ils ont dit que les églises, les presbytères, les institutions religieuses et charitables en général seraient exemptés de payer l'impôt. Vous ne me demanderez pas pourquoi cela. Ce n'est pas dans un pays comme le nôtre, je l'espère, que je devrai démontrer la raison de ces exemptions. La raison ! mais c'est parce que le culte, parlons plus haut et n'ayons pas peur de dire la religion, c'est parce que la religion est la base même de l'ordre social et que tout ce qui contribue à promouvoir la religion, travaille par là même au bien public. N'envisageant la question qu'au point de vue temporel, l'idée religieuse est encore et sera toujours la plus forte garantie du respect des lois et de l'honnêteté publique et privée, du maintien de l'ordre, de la concorde, de la paix sociale. Non, ce n'était point le caprice qui inspirait la législation de 1876. Elle était bien fondée en principe parce qu'elle respectait l'idée religieuse qui est l'essence même de toute nation bien organisée.

Les maisons d'éducation aussi étaient exemptées. Pourquoi cela encore ? Mais parce que l'on reconnaissait qu'après la religion, l'instruction est le plus grand bienfait que l'on puisse procurer à l'homme, par conséquent qu'il faut faciliter la tâche de ceux qui se dévouent pour l'instruction et que l'un des moyens de leur faciliter cette tâche, de les aider, c'est de les dispenser de certaines contributions qui seraient un fardeau trop lourd pour leur maigre budget. Et est-ce en un moment comme celui-ci, où l'on entend de si bruyantes réclamations en faveur de réformes à faire dans notre système d'éducation, réformes dont un grand nombre ne sauraient se faire sans l'ar